

UNESCO - Liste du patrimoine Mondial

Rapport n°775

Date: 28 septembre 1995

Justification émanant de l'État partie

Tout d'abord, le Mémorial de la Paix d'Hiroshima, Dôme de Genbaku ou Dôme de la bombe atomique, est le témoin immuable de la terrible catastrophe qui se produisit lorsque, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la bombe atomique fut utilisée comme une arme. Ensuite, le Dôme est le seul bâtiment existant capable de transmettre directement une image physique de la situation tragique qui a résulté du bombardement. Enfin, le Dôme est devenu un monument universel pour l'humanité entière, il symbolise l'espoir de paix perpétuelle et l'élimination totale de toutes les armes nucléaires de la face de la terre.

Catégorie de biens

En termes de catégories de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, le Dôme de Genbaku est un monument.

Histoire et description

Histoire

En 1910, l'Assemblée de la Préfecture d'Hiroshima décida de construire le Hall de l'exposition commerciale d'Hiroshima afin de promouvoir la production industrielle de la préfecture. Les travaux commencèrent en 1914, sur un site situé en bordure du fleuve Motoyasu, selon les plans de l'architecte tchèque Jan Letzel, et durèrent un an. En 1933, il fut rebaptisé Hall de la promotion des Industries de la Préfecture d'Hiroshima.

Lorsque la première bombe atomique explosa au-dessus d'Hiroshima à 8h15, le matin du 6 août 1945, causant la mort de 140.000 personnes, ce bâtiment fut le seul à rester debout près de l'hypocentre de l'explosion de la bombe, bien qu'il n'en restât plus qu'un squelette. Il fut préservé en l'état au moment de la reconstruction de la ville et on l'appela Dôme de Genbaku (Dôme de la bombe atomique). En 1966, la Municipalité d'Hiroshima adopta une résolution selon laquelle le Dôme serait préservé pour l'éternité. Le parc du Mémorial de la Paix, dont le Dôme est le principal monument, a été dessiné entre 1950 et 1964. Le musée du Mémorial de la Paix situé dans le parc fut inauguré en 1955. Depuis 1952, la cérémonie du Mémorial de la Paix d'Hiroshima a lieu chaque année dans le parc le 6 août.

Description

Le Hall de la Promotion des Industries de la Préfecture d'Hiroshima était un bâtiment en briques de trois niveaux comportant une partie centrale de cinq niveaux, surmontée d'une coupole à armature d'acier, couverte de cuivre. Son emprise au sol était de 1023 m² et sa hauteur de 25 m. Les murs extérieurs étaient habillés de pierre et d'enduits. La coupole était accessible par un escalier situé dans l'entrée principale.

Le bâtiment principal, situé à environ 150 m de l'hypocentre de l'explosion, fut presque entièrement détruit et vide : le toit et les planchers s'effondrèrent ainsi que la plupart des cloisons intérieures du deuxième jusqu'au dernier étage. Toutefois, le souffle de l'explosion venant quasiment du dessus, les fondations de la partie centrale du bâtiment située sous la coupole résistèrent. Les restes de la fontaine qui se trouvait dans le jardin à l'européenne aménagé du côté sud du hall ont également été

préservés. Dans son état actuel, le bâtiment conserve intact et dans ses moindres détails l'aspect qu'il avait immédiatement après l'explosion.

Gestion et protection

Statut juridique

Le Mémorial de la Paix d'Hiroshima, Dôme de Genbaku, a le statut de Site Historique au titre de l'Article 69 de la Loi de 1950 sur la Protection des Biens Culturels. Cette loi stipule que les Sites Historiques doivent être correctement entretenus par leur propriétaire ou autorité de tutelle locale, que toute modification ou restauration de l'état existant exige l'accord du gouvernement national et que ce dernier peut fournir une assistance technique et une aide financière pour les travaux de réparation et d'entretien.

Gestion

Le bien est la propriété de la Ville d'Hiroshima. Les questions relevant de la Loi de 1950 sur la Protection des Biens Culturels sont du ressort de l'Agence Nationale des Affaires Culturelles (Bunka-cho). La gestion du monument est également confiée au Conseil pour la Protection des Biens Culturels et à son Conseil d'Experts, au Ministère de la Construction, à la Préfecture d'Hiroshima et à son Conseil d'Éducation ainsi qu'au Conseil d'Éducation de la Ville d'Hiroshima. /.../ Une zone tampon non constructible entoure le Dôme, seuls des locaux techniques du parc peuvent y être érigés. La Ville a également fixé des règles d'urbanisme qui limitent toutes constructions dans l'environnement immédiat du parc.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Tous les travaux effectués sur le Dôme ont pour objectif la préservation de la ruine dans l'état où elle se trouvait immédiatement après l'explosion de la bombe atomique. Des travaux de consolidation furent effectués en 1967 et en 1989-90 pour pallier tout effondrement causé par les dégradations dues aux intempéries. Il fut donc utilisé des résines epoxy comme agents liants et des renforts en acier sur les parties qui menaçaient plus sérieusement de s'écrouler. De légers travaux de confortement de la structure en maçonnerie furent effectués en utilisant les briques d'origine. A l'issue des travaux de 1989-90, il fut décidé d'effectuer des visites de contrôle triennales pour vérifier les enduits, la détérioration des joints de maçonnerie, la corrosion des plaques de renfort, l'altération des résines synthétiques et le degré d'affaissement ou d'inclinaison du bâtiment.

Authenticité

L'authenticité de Dôme de Genbaku est incontestable : la structure de la ruine est identique à ce qu'elle fut après l'explosion de la bombe atomique, le 6 août 1945. Les seules interventions qui ont eu lieu depuis lors ont été minimales, destinées à assurer la stabilité des ruines. Ces travaux sont comparables à ceux qui se pratiquent sur tous les sites archéologiques du monde.

Évaluation

Une mission d'experts de l'ICOMOS a visité le Mémorial de la Paix d'Hiroshima, Dôme de Genbaku, en août 1993. Il est également connu de plusieurs membres du Bureau de l'ICOMOS.

Caractéristiques

Le sens primordial du Dôme réside dans ce qu'il représente : le bâtiment n'a aucune valeur architecturale ou esthétique en soi. Ces vestiges muets symbolisent l'horreur suprême de la destruction humaine, et transmettent un message d'espoir pour l'ère nouvelle d'une paix mondiale durable qui s'est ouverte après l'explosion des bombes atomiques en août 1945.

Analyse comparative

Il n'existe aucun bâtiment comparable dans le monde.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial sur la base du seul critère VI : Le Mémorial de la Paix d'Hiroshima, Dôme de Genbaku, est un symbole puissant et fort de la paix mondiale qui règne depuis plus d'un demi-siècle après le déchaînement de la force la plus destructrice que l'homme ait jamais créée.